

SOCIETE DES POETES ET ARTISTES DE FRANCE (SPAF)

Délégation Midi-Pyrénées

Concours annuel de Poésie 2012 (Ouvert du 1^{er} janvier 2012 au 31 mai 2012)

Règlement :

- Les œuvres doivent être fournies en 4 exemplaires.
Chaque poème ou texte doit être dactylographié et comporter en haut et à gauche de la page un signe particulier comportant 3 lettres et 3 chiffres (Ex : ABC 123) et en haut à droite le titre de la section retenue plus le nom de la forme fixe éventuellement choisie en poésie classique.
- L'envoi doit contenir :
 - 1) Les poèmes ou textes, codés comme indiqué ci-dessus, dans une enveloppe grand format.
 - 2) Une enveloppe fermée portant extérieurement le code choisi, et contenant son nom, adresse postale (+ courriel si possible), numéro de téléphone, titre des œuvres envoyées.
Pour la section « Jeunes Poètes » la date de naissance doit être indiquée et pour les mineurs une autorisation parentale doit être fournie.
 - 3) Une enveloppe timbrée et libellée au nom et adresse de l'auteur, pour l'envoi du palmarès et des informations concernant la remise des prix.
 - 4) Un chèque libellé à l'ordre de SPAF Midi-Pyrénées du montant de la participation à savoir :
 - 10 Euros de base (montant ramené à 7 Euros pour les membres de la SPAF et gratuité pour les jeunes poètes de moins de 25 ans).
 - plus 3 Euros pour tous par section choisie (sans limite mais trois poèmes au plus par section).
- et être adressé à :
SPAF Midi-Pyrénées
7 Rue André MESSAGER
31170 TOURNEFEUILLE.

Titres des sections (sans thème particulier) :

- **Poésie CLASSIQUE** : prosodie exigeante ! (en cas de doute présenter les œuvres en Néo-classique sans utiliser les diérèses).
30 lignes maximum par poème.
 - a) Formes non fixes
 - b) Formes fixes (préciser en haut à gauche : sonnet, ballade, rondeau, terza rima, etc...)
- **Poésie NEO-CLASSIQUE** : règles de base du classique mais sans diérèses et avec quelques licences (rimes singulier-pluriel, non élision du « e » muet, hiatus).
- **Poésie LIBRE** : attention ! poésie classique mais vers hétérométriques (ex : Jean de la FONTAINE).
- **Poésie LIBEREE** : n'est pas de la prose poétique et nécessite du fond, du rythme et de la musicalité (non rimée).
- **HUMOUR** : tous styles acceptés.
- **CONTES ET NOUVELLES** : à préciser, quatre pages maximum, caractère 12, interligne 1,5 et style Arial.

→ **RECUEIL** : édité ou non et écrit dans les deux dernières années.

→ **POESIE JEUNES POETES** : de 8 à 25 ans, tous genres admis (rappel : autorisation parentale pour les mineurs). Il y aura deux sous-sections : de 8 à 15 ans et de 16 à 25 ans.

Précisions :

- Les prix décernés seront les suivants :
 - des bons d'achat et trophées pour les premiers prix, des médailles pour les deuxièmes et troisièmes.
 - des diplômes pour tous, ainsi que pour les lauréats non encore membres de la SPAF l'adhésion gratuite à la Société des Poètes et Artistes de France et l'abonnement à sa revue « Art et Poésie » pour un an.
 - un grand prix d'édition (de 70 exemplaires) sera accordé au candidat ayant participé à trois sections minimum et ayant obtenu la meilleure note dans au moins deux d'entre elles.

- Les lauréats ayant obtenu un 1^{er} prix dans une section ne peuvent concourir dans la même section pendant 3 ans.

- Les textes ne seront pas rendus et sauf opposition formelle de l'auteur, ils pourront paraître dans la revue nationale « Art et Poésie » et « Vent d'Autan poétique », revue de la SPAF Midi-Pyrénées.

- Le palmarès sera expédié en juillet 2012 et la remise des prix aura lieu à TOULOUSE en octobre 2012, lors du repas annuel de la délégation Midi-Pyrénées de la SPAF.

- En cas d'absence à la remise des prix, seuls les diplômes pourront être expédiés.

- Les organisateurs de ce concours et les jurés ne peuvent être candidats. Les décisions du jury seront sans appel. Pour chaque candidat le fait de participer vaut acceptation du présent règlement.